

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202311/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 14/11/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 17  
Votants : 18**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 novembre 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS :** MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LÉBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, PRE Julien, ROPARS Martine, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. LEFFRAY qui donne pouvoir à M. BRETEAU

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**MISE A JOUR DE LA GRILLE RIFSEEP**

A la suite des recrutements intervenus dans l'année, il convient d'actualiser certaines rubriques RIFSEEP.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de compléter l'annexe de la délibération du 12 juillet 2022 relative à la fixation des plafonds maximum annuels par filière et cadre d'emploi de la manière suivante :

**Pour les agents de catégorie C**

CADRE D'EMPLOI	FONCTION	GROUPE	IFSE - Montant maximum annuel	CIA - Montant maximum annuel
<i>Adjoint administratif</i>	Agent chargé de la comptabilité, des ressources humaines, de l'urbanisme, de l'état civil et de l'agence postale	C1	3 850 €	284 €
	Agent d'accueil	C2	1 350 €	150 €
<i>Agent territorial spécialisé des écoles maternelles</i>	ATSEM	C1	2 560 €	111 €

Le tableau complet est annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 27/11/2023